



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

 @Parcoursup_info

 @Parcoursupinfo



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr



Psychologues de l'Éducation Nationale
spécialité développement, éducation, orientation
scolaire et professionnelle

Nathalie PROUST et Delphine LEBRETON

Au lycée, RDV auprès des CPE

Au CIO, 4, rue François Viète à Niort. 05.16.52.69.29
(ouvert du lundi au vendredi et pendant les congés scolaires)



CALENDRIER

- > **Étape 1 – 20 décembre > 22 janvier** : découverte des formations
- > **Étape 2 – 22 janvier > 14 mars** : inscription, formulation des vœux et **jusqu'au 3 avril** finalisation du dossier sur Parcoursup
- > **Étape 3 – 15 mai > 19 juillet** : phase d'admission



ÉTAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX FINALISATION DU DOSSIER

22 janvier > *14 mars* > 3 avril 2019



INSCRIPTION

- > Une adresse électronique valide
- > L'INE (identifiant national élève)

Conseil : n° portable du candidat + parent(s)

Des questions ?

- > Numéro vert : 0 800 400 070
- > Messagerie contact depuis son dossier
- > Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr



FORMULER DES VŒUX

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

MOTIVATION : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux.

DES VŒUX NON CLASSES

- **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...)
- et **non sélectives** (licences, PACES)

JUSQU'À 10 VŒUX pour des formations SOUS STATUT D'ÉTUDIANT

JUSQU'À 10 VŒUX EN APPRENTISSAGE



LES VŒUX MULTIPLES / SOUS VŒUX

Du 22 janvier
au 14 mars
inclus

- > Un vœu multiple est **composé de sous-vœux** (établissements différents pour une même formation)
- > Les types de formations concernées :
 - BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS** regroupés à l'échelle nationale
 - IFSI et quelques licences**
- > Un vœu multiple **compte pour un seul vœu** parmi les 10 possibles
- > **jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (sauf écoles, IFSI, EFTS : sous-vœux illimités)



RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

2 parties obligatoires :

- quelques phrases sur les préférences entre les vœux formulés et/ou pour un domaine particulier.
- indiquer les formations hors Parcoursup

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations.



FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

- > **Compléter le dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer les vœux date limite le 3 avril (inclus)**
- > **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, il ne sera pas examiné**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars



L'EXAMEN DES VŒUX

Du 5 avril au
10 mai

- > **la fiche Avenir** est transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement) – consultable à partir du 15 mai
- > **le projet de formation motivé**
- > **les notes de 1ère et terminale**
- > **autres éléments éventuellement**



ÉTAPE 3 : PHASE D'ADMISSION

RÉPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

15 mai – 19 juillet 2019



RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du
15 mai

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission en respectant les délais de réponse** et il choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > **Interruption des propositions du 17 au 24 juin**



PHASE D'ADMISSION

- > Réponses : oui / En attente / oui, si / non
- > propositions d'admission au fur et à mesure (dossier actualisé chaque jour)
- > Candidats sur liste d'attente : leur rang est affiché. Pour information, le rang du dernier candidat appelé en 2018 sera indiqué.
- > confirmation avant le 19 juillet



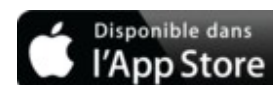
LES PROPOSITIONS

- par mail dans sa messagerie personnelle
- par notification sur l'application Parcoursup
- dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

L'application Parcoursup

Elle est téléchargeable sur et



RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

Les **délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai : 5 jours** pour répondre (J+4)
- **À partir du 20 mai : 3 jours** pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat



EXEMPLE

➔ Charlotte a fait 8 vœux.

Vœux de Charlotte

15 mai : réponses des établissements

17 mai : réponses de Charlotte

CPGE « A »	➔	OUI Réponse avant le 20 mai	➔	Renonce
BTS « B »	➔	En attente	➔	Maintient
Licence « C »	➔	OUI – SI Réponse avant le 20 mai	➔	Renonce
CPGE « D »	➔	NON		
Licence « E »	➔	OUI – SI Réponse avant le 20 mai	➔	Renonce
DUT « F »	➔	OUI Réponse avant le 20 mai	➔	Accepte
DUT « G »	➔	En attente	➔	Maintient
CPGE « H »	➔	En attente	➔	Renonce

Elle accepte DUT « F »

Elle maintient deux vœux en attente :
BTS « B » et DUT « G »



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

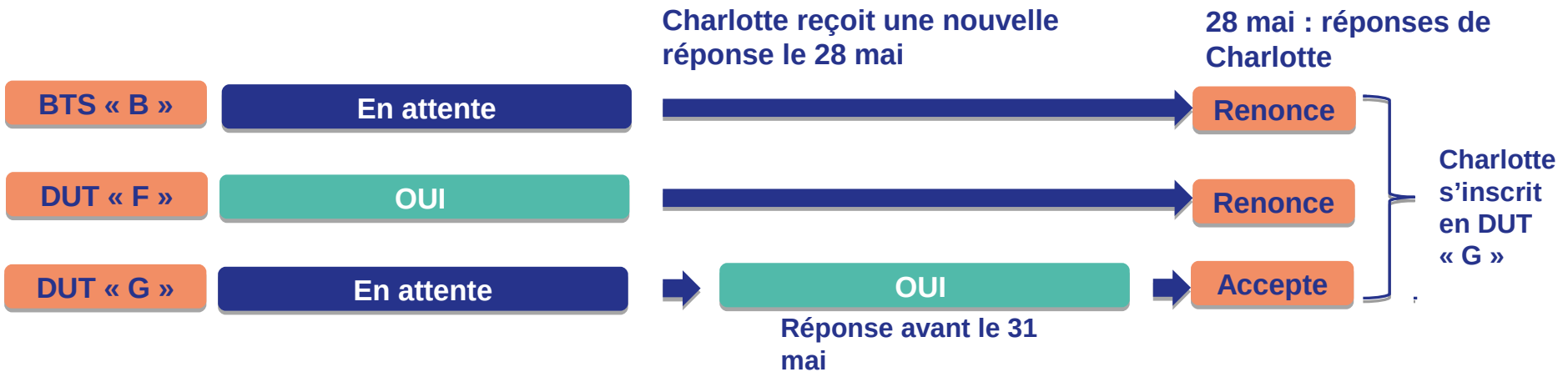
PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



EXEMPLE

Le 28 mai, Charlotte : nouvelle proposition pour le DUT « G »



LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

Un accompagnement pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition:

- > Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans des **formations disposant de places disponibles**
- > Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté
2019

- > A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du bac)
- > Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix.
- > Cette option est facultative.
- > Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions



LES 3 POINTS D'ÉTAPE

Échanges entre les candidats « en attente » et la plateforme

- > Point d'étape 1 : 25 - 27 juin
- > Point d'étape 2 : 6 - 8 juillet
- > Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Nouveauté
2019

Les candidats « en attente » : indiquer les vœux « en attente » que l'on souhaite maintenir



INSCRIPTION

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix :




Inscription administrative dans l'établissement

- Si inscription dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, télécharger **obligatoirement** sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du
22 janvier

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**
 -  @Parcoursup_info
 -  @Parcoursupinfo
 -  @Devenir Etudiant (à partir du 15 janvier)

PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Entre le 15
janvier et le
15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr





parcoursup.fr

 [@Parcoursup_info](https://twitter.com/Parcoursup_info)

 [@Parcoursupinfo](https://facebook.com/Parcoursupinfo)

etudiant.gouv.fr

  [@etudiantgouv](https://twitter.com/etudiantgouv)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION